



PROPOSITION DE SERVICE DE SYNDIC COPROPRIÉTÉ NEUVE



SITUATION

1810/1860 ROUTE DE LAVERUNE

MONTPELLIER



COMPOSITION

124 logements collectifs
4 bâtiments du R+4 au R+6

PRESTATIONS

Chauffage et eau individuels
Eau chaude sanitaire collective
Ascenseurs, ménage sortie containers
Entretien espaces verts

LIVRAISON PRÉVISIONNELLE

T1 2028



■ UNE ÉQUIPE DÉDIÉE AU FONCTIONNEMENT DE LA COPROPRIÉTÉ

- Organisation de l'Assemblée Générale Constitutive, appel d'offres...
- Toute copropriété est gérée par une équipe composée de trois collaborateurs : un gestionnaire, un comptable et une assistante.

- Formation continue et spécialisée dans la gestion des immeubles neufs.


+ 47 000
Heures de formations
en 2017


Un budget formation
8 fois supérieur
à l'obligation légale


un centre de formation
intégré

■ UNE GESTION TRANSPARENTE

Un contrat conforme aux exigences gouvernementales et dont la lecture est aisée. Lors de ses visites d'immeuble avec le conseil syndical, le gestionnaire établit des comptes-rendus assortis de propositions et conseils ; systématiquement transmis aux copropriétaires par voie électronique.

■ TOUT SAVOIR EN UN CLIC AVEC



Un extranet complet à la disposition de nos clients :

- Connexion sécurisée via login et mot de passe
- Paiement des charges en ligne
- Consultation des comptes et documents 24h/24 et 7j/7 (RCP, factures...)
- Visites d'immeubles



■ UNE APPROCHE PRÉVISIONNELLE

Les obligations de diagnostics et de mise aux normes se multiplient. Citya en informe bien entendu ses copropriétaires et organise avec eux un plan d'évolution détaillé de leur immeuble.

■ VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ



■ MISE EN PLACE D'UN CALENDRIER RÉTROACTIF

1. Visite sur site avec le promoteur 6 mois avant la date d'achèvement des travaux.
2. Préparation de la mise en copropriété.
3. Organisation d'une Pré-Assemblée Générale 1 mois avant la livraison en présence du promoteur.
4. Organisation de l'Assemblée Générale constitutive.
5. Livraison des parties communes.
6. Élaboration du budget, souscription aux fluides et à une police d'assurance.
7. Vote en Assemblée Générale constitutive sur devis.

■ INTERFACE AVEC LE PROMOTEUR

Sur les deux premières années suivant la date d'achèvement des travaux, Citya collabore et communique constamment avec le partenaire promoteur dans le cadre des levées de réserve et d'éventuels désordres inhérents à l'immeuble livré.

■ MISE EN JEU DES GARANTIES

Lors de risque d'activation de la garantie Dommages Ouvrage, nous recherchons de manière systématique une solution alternative, répondant aux besoins des copropriétaires et en communication constante avec le maître d'ouvrage. Toutefois, la priorité reste de défendre au mieux l'intérêt des copropriétaires. Nous assurons une totale transparence tout au long de la gestion des garanties.



Ratio charges ANNUELLES 27,51 €
Ratio charges MENSUELLES 2,29 €

SHAB 7332
(SDP)

Charges par typologie

Typologie	Surfaces m ²	Charges globales vision mensuelle	dont LOCATIVES récupérables MENSUELLES
T2	41	94 €	71 €
T3	57	131 €	99 €
T3	60	138 €	104 €
T3	67	154 €	116 €
T4	84	193 €	146 €
T5	118	271 €	205 €

